



Attestation Télétravail

Valable exclusivement pendant la durée des mesures de confinement imposées par les Pouvoirs publics à compter du 17 mars 2020 (Epidémie Covid-19)

La MAIF/Filia-MAIF, Société d'assurance, dont le siège social se situe au 200 avenue Salvador Allende, 79 038 Niort Cedex 9, certifie qu'elle garantit, dans les limites du contrat habitation souscrit auprès de ses services, les risques liés au domicile assuré y compris lors de l'activité de télétravail effectuée en raison du contexte sanitaire et des mesures de confinement imposés par les Pouvoirs publics.

La MAIF/Filia MAIF prend acte que cette activité de télétravail, en raison du contexte sanitaire et des mesures de confinement imposés par les Pouvoirs publics, peut également avoir lieu en dehors du domicile assuré.

La présente attestation ne peut engager MAIF/Filia MAIF en dehors des limites contractuelles du contrat habitation souscrit par l'assuré effectuant une activité de télétravail en raison du contexte sanitaire et des mesures de confinement imposées par les Pouvoirs publics.